




➤ HE-ELEC Habilitation Électrique Électricien (NF C18-510) Initial

Réaliser en sécurité des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques

Permettre à l'employeur ou son représentant légal de délivrer au personnel l'habilitation requise.

 3 jours, 21h

 Personnels électriciens sur des ouvrages électriques dans différentes typologies de bâtiments et de chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...).

 Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions

➤ Objectifs de formation :

- Réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre électrique sur des installations ou équipements électriques.
- Respecter ou réaliser la consignation du chargé d'exploitation et les instructions de sécurité.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.

➤ Moyens pédagogiques :

- Salle de formation
- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Ecran
- TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage ainsi que tapis et nappes isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension) et dispositifs de condamnation.

➤ Encadrement :

La formation est assurée par l'équipe pédagogique de FRC Technique.

➤ Modalités de suivi et de validation :

Suivi

Feuille de présence

Évaluation

Questions orales ou écrites (QCM)
Mises en situation
Formulaires d'évaluation de la formation

Validation

Certificat de réalisation de l'action de formation

Méthodes pédagogiques utilisées :

Alternance d'apports théoriques, de films pédagogiques et de bonnes pratiques.

Exercices d'entraînement non sanctionnant et/ou quiz final de type QCU/QC (évaluation des connaissances).

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C 18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur.

Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

Le renouvellement de l'habilitation électrique est obligatoire avec une périodicité recommandée de 3 ans.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les

qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Spécialiste de la formation professionnelle





➔ Contenu de la formation

Théorie

Connaissances générales

• Les effets du courant sur le corps • Les zones d'environnement • Les symboles d'habilitation • La mise en sécurité d'un circuit • L'utilisation des matériels • Les équipements de protection • La conduite à tenir en cas d'accident

Travaux d'ordre électrique

• L'identification des ouvrages BT • Les fonctions des matériels électriques BT • Les mesures de prévention • Les niveaux d'habilitation nécessaires • Les différentes consignations (en une ou deux étapes) • L'analyse des risques • La préparation des travaux • Les travaux hors tension avec ou sans voisinage • Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité • La rédaction des documents.

Pratique

- Evaluation théorique en vue de l'avis formateur
- Renforcement et approfondissements théoriques
- Pratique
- Evaluation pratique.

➔ Informations complémentaires :

Tarif : disponible à la demande auprès du centre de formation

Lieu : en centre de formation ou en entreprise

Accès personnes en situation de handicap : centres accessibles selon normes ERP – étude du projet de formation réalisée pour toute demande ()

Responsable pédagogique : Abdennebi Nabi

